

Subsides aux écoles en difficulté : les communes qui vont perdre

Le gouvernement de la Communauté française a décidé, dans son budget 2015, de faire porter une partie de ses mesures d'économies par les « écoles encadrement différencié », autrefois appelées « écoles discrimination positive ». Ces dernières bénéficient de subventions complémentaires, qui seront supprimées. La mesure mettra donc en difficulté des établissements qui travaillent déjà en milieu défavorisé. Certaines communes sont particulièrement exposées : à Saint-Josse et à Farciennes, toutes les écoles seront touchées. ■

Dès 2015, les établissements scolaires en difficulté vont être mis... en difficulté

ÉDUCATION Fin de l'aide aux écoles accueillant des élèves défavorisés : qui sera touché ?

► La Communauté française va supprimer les subventions additionnelles que l'on accorde aux écoles travaillant en milieu difficile.

► Le terrain panique : dans certains cas, cela entraînera une diminution d'un quart des subsides !

On ne pourra même pas reprocher au politique d'avoir tu ses intentions. Le lundi 13 octobre, en présentant son projet de budget pour 2015, le gouvernement de la Communauté française a (notamment) annoncé qu'il allait mettre à contribution les écoles dites en « encadrement différencié » - les écoles anciennement en « discriminations positives ».

Pourquoi ? Et comment ?

Il faut d'abord rappeler que les écoles (fondamentales et secondaires) qui accueillent des élèves socialement défavorisés sont aidées de deux manières.

Elles bénéficient de renforts d'encadrement et, d'autre part, elles reçoivent des subventions complémentaires.

Le budget global affecté à la politique de l'encadrement différencié s'élève à 48 millions d'euros. Dans ce budget, 34,1 millions sont dédiés au personnel supplémentaire et les subventions complémentaires représentent un montant de 13,9 millions (5,8 millions pour l'enseignement fon-

damental, 8,1 millions pour l'enseignement secondaire). C'est ce budget de 13,9 millions

que Joëlle Milquet (CDH), à la demande des présidents de parti, va supprimer. Ou disons plutôt qu'elle compte l'utiliser à d'autres fins. La ministre de l'Éducation s'en expliquait dès le 13 octobre (*Le Soir* du 14 octobre) : elle fait valoir que les écoles n'utilisent pas forcément ces subsides complémentaires. « *Beaucoup d'écoles nous ont dit qu'elles n'utiliseraient pas ce bonus et qu'elles préféreraient de l'encadrement* », nous disait-elle quelques jours plus tard (*Le Soir* du 20 octobre).

La ministre centriste compte donc convertir ce budget de 13,9 millions en emplois (350, annonce-t-elle) d'ici la rentrée 2015. Ils seraient dédiés au renforcement de la lutte contre l'échec - les écoles pourraient engager des enseignants, des conseillers pédagogiques, etc. Ils seraient en priorité dirigés vers les écoles en encadrement différencié mais pas uniquement, a indiqué la ministre.

Voilà l'intention. Elle est sympathique sur papier mais elle fait grogner les écoles concernées, qui disent avoir besoin, en réalité, des fameux subsides complémentaires (lire ci-contre).

Si les subventions de fonctionnement ordinaires paient le chauffage, l'entretien des bâtiments, le matériel pédagogique de base, les subventions complémentaires doivent par exemple permettre aux écoles de financer des activités culturelles et sportives, de créer des espaces de rencontre au sein de l'école, de développer des bibliothèques, un centre de documentation, d'acquérir du matériel pédagogique supplémentaire, etc.

Le budget 2015 de la Communauté sera déposé au parlement la semaine prochaine. Il reste donc peu de temps aux adversaires

du projet pour tenter de le contrecarrer.

En attendant, nous nous sommes procuré un document qui analyse l'impact du projet ministériel.

Son auteur, sérieux et fiable, ne souhaite pas être identifié et cité.

Il rappelle que les écoles bénéficiant de l'encadrement différencié sont les 25 % d'établissements qui accueillent les enfants issus des quartiers les plus défavorisés. Cela représente 874 écoles (668 dans le fondamental, 206 au secondaire). Et 210.877 élèves en tout en sont bénéficiaires (126.519 au fondamental, 84.358 au secondaire).

Le document que nous avons pu lire fait le compte, commune par commune, du nombre d'écoles touchées par le projet de Milquet.

La carte publiée ci-dessus montre en clair les communes qui n'accueillent aucune école en encadrement différencié. Là : impact (forcément) zéro.

La carte permet de vérifier que les communes qui accueillent beaucoup d'écoles en encadrement différencié se situent assez logiquement dans les zones historiquement en difficulté - Bruxelles et le sillon Hainaut/Namur/Liège...

Les communes touchées le sont de façon variable. Saint-Josse (Bruxelles) compte sur son territoire 12 écoles. Elles sont toutes en encadrement différencié. L'impact atteint là 100 %. On atteint un même niveau à Farciennes.

Message de l'auteur du document : la mesure de Milquet va mettre les écoles en difficulté... en difficulté et principalement toucher les zones plus défavorisées de Bruxelles et de Wallonie. ■

REPÈRES**Quel impact ?**

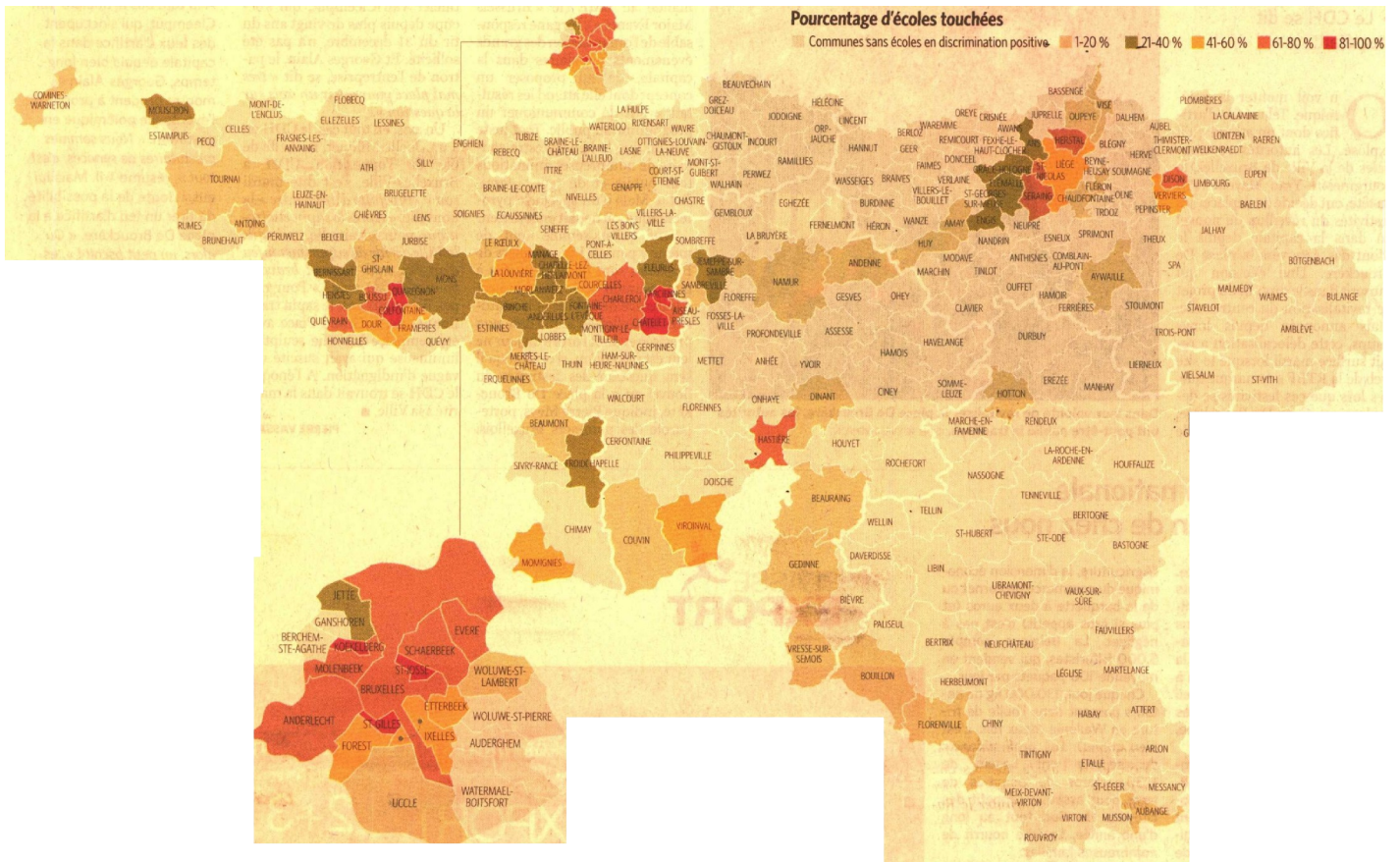
Nos écoles sont classées selon leur public (chaque enfant est crédité d'un indice socio-économique). On a ainsi 20 classes. Les écoles des classes 1, 2, 3, 4 et 5 sont celles qui accueillent les publics les plus en difficulté et qui bénéficient d'une aide. Elle prend notamment la forme de subsides additionnels qui s'ajoutent aux subsides ordinaires. Ils varient selon le réseau, le niveau et la classe de l'école (la 1 est la plus fortement aidée).

► **Maternelle.** Dans une école de classe 1, un enfant rapporte un subside additionnel de 101,12 euros. Dans le réseau de la Communauté (mieux financé), cela représente 13,66 % de la subvention ordinaire. Dans le réseau subventionné (communes, provinces, libre), ça représente 23,82 % de la subvention ordinaire. Bref : sa suppression va peser lourd dans ces écoles, dont le budget de fonctionnement chutera grosso-modo de 20 %. Dans les écoles des classes suivantes, le bonus additionnel diminue et l'impact de sa disparition s'estompe donc aussi, forcément, mais celui-ci reste élevé dans les classes 2 du subventionné.

► **Primaire.** Dans une école de classe 1, un élève génère un subside additionnel de 101,12 euros. Dans le réseau de la Communauté, cela représente 11,04 % du subside ordinaire. Dans le subventionné, c'est 19,39 %. Même topo : dans ces écoles, la mesure pèsera lourd.

► **Secondaire.** Dans une école de classe 1, un élève génère un bonus de 103,2 euros. Dans le réseau de la Communauté, ça représente 6,98 % de la subvention ordinaire. Dans le réseau, subventionné, ça représente 13,11 %.

P.BN



St-Josse-t.-N. (Bxl)	100%
Farciennes (Ht)	100%
Châtelet (Ht)	90%
Colfontaine (Ht)	90%
Koekelberg (Bxl)	85,7%
St-Gilles (Bxl)	82,4%
Quaregnon (Ht)	81,3%
Seraing (Lg)	79,6%
St-Nicolas (Lg)	76,5%
Schaerbeek (Bxl)	74%
Dison (Lg)	72,7%
Anderlecht (Bxl)	71,7%
Charleroi (Ht)	71,7%
Hastière (Na)	71,4%
Boussu (Ht)	69,6%
Bruxelles (Bxl)	69,1%
Molenbeek-St-J. (Bxl)	66,7%
Aiseau-Presles (Ht)	66,7%
Quiévrain (Ht)	66,7%
Herstal (Lg)	64,3%
Evere (Bxl)	63,6%
Momignies (Ht)	57,1%
La Louvière (Ht)	56,7%
Viroinval (Na)	54,5%
Frameries (Ht)	50%
Courcelles (Ht)	47,6%
Forest (Bxl)	45,8%
Etterbeek (Bxl)	45%
Verviers (Lg)	44,9%
Dour (Ht)	43,8%
(Lg) (Lg)	41,7%
Péruwelz (Ht)	41,2%

Ixelles (Bxl)	40,6%
Jette (Bxl)	38,1%
Chapelle-I.-H. (Ht)	35,7%
Hensies (Ht)	33,3%
Engis (Lg)	33,3%
Fleurus (Ht)	32,1%
Grâce-Hollogne (Lg)	31,3%
Flémalle (Lg)	30,8%
Binche (Ht)	29,6%
Fontaine-l'Évêque (Ht)	29,4%
Morlanwelz (Ht)	29,4%
Manage (Ht)	27,8%
Mouscron (Ht)	27,8%
Froidchapelle (Ht)	25%
Ans (Lg)	25%
Jemeppe-sur-S. (Na)	23,1%
Bernissart (Ht)	22,2%
Mons (Ht)	22,2%
Anderlues (Ht)	22,2%
Merbes-le-Château (Ht)	20%
Sambreville (Na)	17,9%
Couvin (Na)	15,4%
Antoing (Ht)	14,3%
Hotton (Lx)	14,3%

Comines-Warneton (Ht)	12,5%
Fléron (Lg)	11,1%
Florenville (Lx)	11,1%
Vresse-sur-Semois (Na)	11,1%
Le Roeulx (Ht)	10%
Aubange (Lx)	10%
Bouillon (Lx)	10%
Gedinne (Na)	10%
St-Ghislain (Ht)	9,7%
Genappe (Bw)	9,1%
Estinnes (Ht)	9,1%
Amay (Lg)	9,1%
Visé (Lg)	9,1%
Beaumont (Ht)	8,3%
(Na) (Na)	8%
Aywaille (Lg)	7,7%
Erquelinnes (Ht)	7,1%
Chaudfontaine (Lg)	7,1%
Beauraing (Na)	5,6%
Dinant (Na)	5,6%
Oupeye (Lg)	5,3%
Huy (Lg)	4,8%
Uccle (Bxl)	4,3%
Woluwe-St-L. (Bxl)	3,7%
Andenne (Na)	3,4%
Tournai (Ht)	1,2%